Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260930-2026099-DE

*Département d'Ille et Vilaine*
*Arrondissement de Rennes*
*Canton de Rennes Sud-Ouest*

***VILLE DE***
***SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE***

***EXTRAIT***
***du registre des délibérations***
***du CONSEIL MUNICIPAL***
***du 30 septembre 2026***

Date de la convocation : 24 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
L'an deux mille vingt-six, le trente septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur COLLET, Maire.
PRESENTS (30) : M COLLET, M HATTE, Mme SAINT-HONORE, M BANI, Mme TALON, M AMAD, Mme MEURISSE, Mme BELLOIR, M DECAN, M GICQUEL, Mme TOUNKARA, Mme MOANAVOLA, M RETHO, Mme DESSABLES, Mme LYNDA, M NOURRY, Mme BECCIU, M DELORME, Mme CLEMENT, M AYEL, M PEPIN, M BRIAND, conseillers délégués, Mme LECOQ, Mme FRIOT, M PRIEUR, Mme DUCAMIN, M CHEMIN, Mme BASLE, M HAGGAN, M ROUMAGNE, conseillers municipaux.
ABSENTS EXCUSES (3) : Mme ROBIN, M MARSAULT, Mme MAUFRAIS, conseillers délégués.
PROCURATIONS DE VOTE (3) Mme ROBIN a donné procuration à Mme SAINT-HONORE.
M MARSAULT a donné procuration à M HATTE
Mme MAUFRAIS a donné procuration à M COLLET.

M HATTE a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

**2026.099 Rapport annuel 2025 de l'élu mandataire au sein de la Société Publique Locale (SPL) « Citédia Métropole » - Prise d'acte**

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1524-5 ;
- **VU** la délibération n°2023.047 en date du 1er juin 2023 autorisant l'acquisition de 200 actions de la Société Publique Locale (SPL) « Citédia Métropole » auprès de Rennes Métropole ;
- **VU** la délibération n°2026.044 en date du 14 avril 2026 désignant Monsieur le Maire comme représentant titulaire du Conseil Municipale au sein du Conseil d'Administration (CA) de la Société Publique Locale (SPL) « Citédia Métropole » ;
- **VU** le rapport annuel 2025 de l'élu mandataire au sein de la SPL « Citédia Métropole » ;
- **VU** le rapport présenté en séance par le Maire ;
- **VU** la présentation en Commission générale en date du 28 septembre 2026 ;
- **CONSIDERANT** que la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande est actionnaire au sein de la Société Publique Locale (SPL) « Citédia Métropole » ;
- **CONSIDERANT** qu'il revient au Conseil Municipal de se prononcer, annuellement, sur le rapport écrit soumis par le ou les représentants de la collectivité au CA d'une SPL.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260930-2026099-DE

**Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte du rapport annuel 2025 de l'élu mandataire au sein de la Société Publique Locale (SPL) « Citédia Métropole ».**

| | |
|---|---|
| Déport sur le fondement de l'article L.1111-6 II | 0 |
| Quorum requis pour délibérer | 17 |
| Conseillers qui ne prennent pas part au vote | 0 |
| Conseillers présents lors du vote | 30 |
| Abstentions | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés | 33 |
| Votes Pour | 33 |
| Contre | 0 |

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 30 septembre 2026

Sébastien COLLET
Maire

Emmanuel HATTE
Secrétaire de séance

Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 02/10/26

Publié sur le site de la Ville le : 02/10/26

Par le service affaires générales